

Le Prélèvement À la Source

PAIE – 0

La mise en place du Prélèvement À la Source impacte fortement nos pratiques paie et la relation avec les salariés. Elle apporte un grand nombre de difficultés pratiques, techniques, et sociales qu'il vous faut maîtriser.

Cette formation va vous apporter les clés pour comprendre et pour mettre en œuvre le Prélèvement À la Source dans votre entreprise. Vous pourrez ainsi mieux comprendre vos obligations et mieux accompagner vos collaborateurs dans ce changement.

**Pas de plan B,
ne ratez pas cette échéance incontournable.**

Best of !

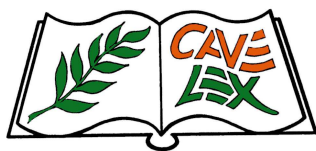
Les questions que vous vous posez

- ▶ Qu'est-ce que le PAS ?
- ▶ Comment va fonctionner le PAS à compter du 1er janvier 2019 ?
- ▶ Quels sont les revenus concernés par le PAS ?
- ▶ Sur quelle assiette sera calculé le PAS ?
- ▶ Comment le taux sera fixé ?
- ▶ Qu'en est-il pour les revenus non soumis au PAS ?
- ▶ Quels sont les nouveaux calendriers de paiement de l'impôt ?
- ▶ Quelles sont les nouvelles obligations et responsabilités de l'employeur ?
- ▶ Quelles sont les sanctions encourues en cas de manquement ?
- ▶ Comment collecter l'impôt ? Quels moyens mettre en œuvre ?
- ▶ Comment passe-t-on du système actuel à celui de demain ?
- ▶ Comment seront imposés les revenus de l'année 2018 ? ("année blanche")
- ▶ Quelles modalités de contrôle sont prévues par l'administration fiscale ?
- ▶ Comment gérer les problématiques de protection des données personnelles ?



Le plus Cave Lex

Cave Lex, pilote DSN depuis 2013, a suivi la préparation et l'évolution du dispositif de mise en place du PAS.



Objectifs de la formation

- ▶ Comprendre les dispositions de la loi de finances 2017 relatives au Prélèvement À la Source (PAS)
- ▶ Mesurer les enjeux et le fonctionnement du PAS
- ▶ Maîtriser les règles de calcul de cette nouvelle retenue à la source
- ▶ Identifier les bonnes pratiques et les points de vigilance
- ▶ Anticiper la mise en œuvre du PAS et préparer votre communication dans l'entreprise

Public

Responsables et membres du service paie et du service du personnel

Responsables du SIRH et chargés d'études informatiques.

Niveau et pré-requis

Approfondissement
Avoir suivi la formation « Les mécanismes de la paie » ou avoir une expérience significative de paie.

Durée

1 jour (7 heures)

Tarifs

890 €uros HT

Programme de la formation

Définition du PAS

Un dispositif obligatoire
Contexte et enjeux
Les revenus concernés
Le calendrier de la réforme
Le service des impôts : interlocuteur unique des salariés-contribuables

Les taux de PAS

Le taux personnalisé (de droit commun)
Le taux individualisé
Le taux neutre ou par défaut
Réception des taux en retour de la DSN
La durée de validité du taux
Le changement de taux
Le taux applicable pour les salariés entrant dans l'entreprise
Récupération des taux - outil TOPaze

Le calcul de la retenue à la source

Les rémunérations concernées
Impact des variations du salaire soumis
Les limites de déductibilité des frais professionnels
Le calcul du salaire net imposable
Différence entre net imposable et net soumis
Le cas des IJSS subrogées
Le cas des apprentis et étudiants
La notion de résidence fiscale et ses impacts
Le sort des saisies-arrêts

Le prélèvement et le bulletin de paie

Le nouveau modèle de bulletin de paie imposé

Modalités de versement

Les nouvelles obligations et responsabilités de l'employeur
La notion de secret professionnel
La responsabilité en cas d'erreur de taux
Les déclarations : DSN ou Pasrau
La cinématique des échanges

L'année de transition (revenus 2018)

Les enjeux et contraintes du traitement fiscal des revenus 2018
L'imposition des revenus de l'année 2018
Les revenus visés par le crédit d'impôt CIMR
L'application du CIMR ("année blanche")
Les rémunérations exceptionnelles versées en 2018

La mise en œuvre dans le système de paie

Le paramétrage du progiciel
Les échanges avec la DSN
Le Compte-Rendu-Métier de la DGFIP
La période de préfiguration

La communication en entreprise

Les outils de communication
Le plan d'action

Moyens pédagogiques

Alliance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises.

Intervenant : formateur spécialiste en paie et GRH.

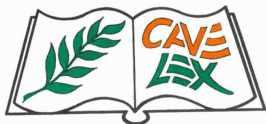
Formation inter entreprises : effectif de 6 à 12 personnes.

Les participants sont priés de se munir d'une calculatrice.

Moyens de suivi et d'appréciation des résultats

Succession d'exercices pratiques corrigés.
Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation.

Evaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation.



Bon de commande d'une action de formation

Articles L 6353-2 et R 6353-1 du Code du travail

Cave Lex S.A.S

27 bis avenue de Lowendal
75015 Paris

L'entreprise :

Adresse :

Code Postal : Ville : SIRET :

Au sein de l'entreprise, le dossier est suivi par : Mme Mlle M.

☎ : Fax : ✉ e-mail :

Inscrit les participants suivants :

Civilité	Nom	Prénom	Fonction	e-mail
				téléphone portable*

* le téléphone portable permet au formateur de prévenir le participant en cas d'incident de dernière minute (ex. problème de transport)

à la formation intitulée : **Le Prélèvement À la Source**

Durée : jour(s) soit heures Lieu * : Paris Lyon Nantes Autre :

Date de début de la formation : Date de la fin de la formation :

Nature (Cocher la case correspondante) Action d'adaptation du salarié au poste de travail ou liées à l'évolution ou au maintien dans l'emploi dans l'entreprise Action de développement des compétences du salarié

Objectifs et programme Les objectifs et le programme sont détaillés en annexe du présent bon de commande.

Moyens pédagogiques Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises. Effectif formé : 6 à 12 personnes.

Moyens de suivi et d'appréciation des résultats Succession d'exercices pratiques corrigés.
Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation.
Evaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation.

Prix et facturation :

Prix unitaire HT	Nombre d'inscrits	Prix total HT	TVA		Montant Total TTC
			Taux	Montant	
890 €			20,00%		

Paiement par l'entreprise : par chèque joint à réception de la facture

Adresse de facturation si différente :

Paiement par l'OPCA suivant :

Règlement par l'OPCA désigné ci-dessus, Cave Lex SAS agissant pour le compte de l'entreprise pour percevoir directement en son nom les sommes exposées par l'entreprise au titre du présent bon de commande.
En cas de décision négative ou partielle de l'OPCA, le prix total indiqué ci-dessus ou la différence constatée entre ce montant et celui pris en charge par l'OPCA est dû par l'entreprise et payé à réception de facture.

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Personne gérant le dossier de l'entreprise

Prénom et Nom :

Téléphone :

Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente de Cave Lex.

<http://www.cavelex.com/pdf/CGVCaveLex.pdf>

Cachet de l'entreprise

Fait à : Le : ... / ... / 20

Nom et qualité du signataire :

Signature :



Conditions générales de vente des prestations de formation

Cave Lex S.A.S
27 bis avenue de Lowendal
75015 Paris

Les conditions détaillées ci-dessous concernent les prestations de formation organisées par Cave Lex. Dans l'hypothèse où Cave Lex serait contrainte à les faire évoluer, celles-ci seraient sans délai et par tout moyen, portées à la connaissance des intéressés.

1. Condition d'inscription

1.1 Actions de formation inter-entreprises

Chaque demande d'inscription à l'une des prestations de formation inter-entreprises nécessite le renvoi du présent bulletin d'inscription dûment renseigné à Cave Lex, 27 bis avenue de Lowendal, 75015 Paris - Courriel :

forhmaction@cavelex.com

À l'issue de la procédure de chaque inscription, le client (acheteur, participant ou stagiaire) reçoit une facture valant convention de formation. Pour être enregistrée définitivement, chaque inscription est conditionnée à l'acceptation sans réserve des présentes conditions par le client (acheteur, participant ou stagiaire), ainsi qu'à la réception du paiement correspondant à la prestation.

Chaque personne inscrite, dans la limite des places disponibles, reçoit à l'adresse courriel indiquée lors de sa demande d'inscription, le programme de la prestation de formation choisie.

1.2 Actions de formation sur mesure ou intra-entreprise

Pour les formations sur mesure ou intra-entreprise, une convention de formation est signée entre Cave Lex et l'acheteur, et peut prévoir des conditions particulières.

2. Documents transmis en fin de formation

À l'issue de la prestation de formation, une facture acquittée et une attestation de présence sont adressées à l'acheteur (et/ou à l'organisme payeur désigné par le client), et une attestation de fin de formation est remise au participant.

3. Annulation

Cave Lex se réserve la possibilité, notamment en cas d'insuffisance de participants, d'annuler l'action de formation jusqu'à trois jours calendaires avant la date de début prévue. Dans ce cas, Cave Lex en informe par courriel chaque client, acheteur, participant ou stagiaire et rembourse le(s) paiement(s) effectué(s), sans autre indemnité.

En cas d'annulation d'inscription par le client, Cave Lex se réserve la possibilité de retenir le prix total :

en cas de demandes d'annulation ou d'absences survenues après le début de l'action de formation ;

ou en cas de demandes d'annulation confirmées par courrier postal ou courriel (forhmaction@cavelex.com) reçues moins de deux jours calendaires avant le début de l'action de formation.

Les demandes d'annulation reçues entre 3 et 15 jours calendaires avant la date de début de l'événement entraînent le versement de frais de désistement d'un montant égal à 30 % du prix de la prestation.

4. Paiement

Les paiements par chèque ou virement bancaire doivent parvenir à Cave Lex dans un délai de dix jours calendaires suivant l'inscription et donnent lieu à l'envoi d'une confirmation d'inscription par courriel. A défaut de réception du paiement dans les délais, l'inscription pourra être annulée.

En cas de financement par un OPCA, le client doit faire parvenir à Cave Lex l'attestation de prise en charge et le montant de ladite prise en charge dans un délai de dix jours calendaires.

Toute question concernant la facturation devra être envoyée à l'adresse : forhmaction@cavelex.com

5. Défaut de paiement

En cas de retard ou de défaut de paiement, des intérêts calculés selon les montants légaux et, le cas échéant, des frais de recouvrement, pourront être adjoints aux sommes dues.

6. Contentieux

En cas de litige, et à défaut d'accord amiable qui sera dans tous les cas recherché, seuls les tribunaux seront compétents en fonction de la nature et du montant en litige.

7. Propriété intellectuelle

Le client, l'acheteur, ainsi que le participant ou le stagiaire s'engage à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser le contenu des documents distribués lors des actions de formation sans autorisation expresse préalable de Cave Lex, ce qui exclut toutes opérations de transfert, de revente, de location, d'échange, et de mise à disposition à des tiers par tous moyens.

8. Données personnelles

Le client, l'acheteur, ainsi que le participant ou le stagiaire disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant ayant été collectées par l'intermédiaire du site internet de Cave Lex, du service centralisant les inscriptions, ou des différents formulaires et notamment du bulletin d'inscription ou de la convention de formation remplis par le client. Il suffit d'adresser à Cave Lex un courrier postal ou courriel aux coordonnées figurant sur la facture.

Ces données personnelles sont utilisées par Cave Lex uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services offerts pour lesquels Cave Lex peut avoir recours à des sous-traitants. Elles ne font l'objet d'aucune communication à des tiers.